

OFFRE SOREMS 1/5

SOREMS S.A.R.L.
73 rue Gal Leclerc - BP.15
F - 88500 MATTAINCOURT

☎ (+33) 03.29.37.24.03
☎ (+33) 03.29.37.25.21
✉ sorems@worldnet.fr

SOREMS
machines spéciales
étuves - séchoirs

SCIERIE DU HETRE

Le sentier
84000 DOCELLES

A l'attention de : M. VALENCE

Mattaincourt, le 10/10/2002

Offre de prix n°	1014
Description	Fourniture d'équipement pour : - Chaufferie, Etuve, - Séchoirs à bois, Préséchoir.
Lieu d'implantation	Docelles

1. Chaufferie
2. Etuve
3. Cellules séchage
4. Préséchoir
5. Travaux à notre charge
6. Travaux à votre charge
7. Planning de fourniture et livraison
8. Montant de l'ensemble
9. Conditions particulières
10. Réserves de propriété
11. Conditions de règlement
12. Conditions générales de vente

OFFRE SOREMS 2/5SOREMS *Machines spéciales-Etuves-Séchoirs*

Offre page 2 / 2

1 / CHAUFFERIE

Fourniture et pose d'une chaufferie comprenant : chaudière à brûleur gaz, collecteurs et distribution, cheminée, armoire électrique...

Tarif du lot n°1 chaufferie : 38 112,25 euros ht

2 / ETUVE

Fourniture et pose d'une étuve de construction aluminium 7.1m x 4.8m x 4.1m, isolée de 150 mm de laine de roche, charpente en aluminium, porte aluminium sur rail, système de vaporisation inclus, armoire de régulation et de commande située dans la chaufferie.

Tarif du lot n°2 étuve : 35 673,07 euros ht

3 / CELLULES DE SECHAGE

Fourniture et pose de 2 pompes à chaleur comprenant par cellule :

- 2 caissons à compresseurs, ventilateurs additionnels, 2 plénums de soufflage et reprise d'air.
- 1 armoire centralisant les commandes et protection ventilateurs et asservissements.
- 1 régulation type RGK-9 à points de mesures. Sondes et câblage complets.
- 1 ensemble de câblage normalisé des matériels fournis.

Tarif du lot n°3 cellules de séchage : 67 382,47 euros ht

4 / PRESECHOIR

Fourniture et pose d'équipement pour un préséchoir comprenant : 4 groupes de chauffe, un réseau d'humidification, un ensemble d'extraction d'humidité relative, une armoire de régulation, un ensemble de sondes de mesure d'hygrométrie et température.

Tarif du lot n°4 préséchoir : 30 489,80 euros ht

5 / TRAVAUX A NOTRE CHARGE

- Pose et raccordement de l'ensemble du matériel fournis.
- Réseau fournitures tuyauteries depuis chaufferie en acier T 10, peint, piquage sur collecteur chaudière. Pose de 2 vannes d'isolements ¼ tour réseau.
- Réseau fournitures tuyauterie eau potable en cuivre sur électrovanne eau groupe. Pose d'une vanne d'isolement ¼ tour.
- Réseau fourniture de calorifuge de l'ensemble fluide en laine de roche coquille revêtue isoxale 6/10ème. Fixation par vis alu.
- Montage de l'ensemble et mise en service.

OFFRE SOREMS 3/5

SOREMS Machines spéciales-Etuves-Séchoirs

Offre page 3 / 3

6 / TRAVAUX A VOTRE CHARGE

- Terrassement et dalle génie civil, maçonneries diverses, égouts et eaux pluviales.
- Ossature et maçonnerie des postes 1,3 et 4.
- Alimentation eau jusque chaufferie.
- Alimentation ligne générale électrique jusqu'à la chaufferie.
- Maçonnerie, percements et rebouchage trous.

7 / PLANNING DE FOURNITURE ET LIVRAISON

Après l'acceptation de notre offre :

- Remise des plans de fabrication concernant l'opération : 2 semaines.
- Délais global de livraison : 16 semaines.

8 / MONTANT DE L'ENSEMBLE

Montant global hors taxes	171 657,59 €
T.V.A. 19,6 %	33 644,89 €
Total TTC	205 302,48 €

9 / CONDITIONS PARTICULIÈRES

Validité de l'offre : 3 mois.

10 / RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nos matériels sont vendus avec clause de réserve de propriété selon la loi n° 80335 du 12.05.1980, toute clause contraire de nos clients devenant nulle du fait même qu'ils nous adressent une commande.

11 / CONDITIONS DE RÈGLEMENT**Acompte**

- Facture de 30% d'acompte à la commande.
- Règlement par chèque à réception de facture.
- Aucune prestation de fournitures ne sera engagée sans la réception de 30 % du montant.

Solde

- Facture de 70% à la fin des travaux ou à la mise à disposition du matériel départ usine.
- Dans le cadre de prestations de travaux supérieures à un mois, facturation d'une situation d'avancement de travaux intermédiaire mensuelle sur présentation de l'état d'avancement.

OFFRE SOREMS 4/5

SOREMS Machines spéciales-Etraves-Séchoirs

Offre page 4 / 4

- Règlement par retour sous huitaine de notre traite acceptée à 60 jours net fin de mois.

Pénalités

- Au-delà des dates de règlements, une facture de pénalités de retard sur les sommes dues sera établie au taux de 1,5 % pour paiement retardé, et 1,5 % par période non-fractionnée de 1 mois.

Escompte

- En cas de paiement anticipé, un escompte sera accepté sur les sommes payées à concurrence de 1,0 % par période non-fractionnée de 1 mois.

12 / CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1° RÉSERVES : Nos ventes sont faites aux présentes conditions générales sauf dérogation écrite et préalable. Toutes conditions contraires qui pourraient être stipulées par l'acheteur notamment dans ses propres conditions générales d'achat sont annulées par les présentes et réputées non écrites à notre égard. Nos prix et nos modèles peuvent être modifiés sans pour autant nous obliger à un préavis. L'envoi de nos catalogues et tarifs n'est fait qu'à titre indicatif et ne constitue pas un engagement de notre part.

2° COMMANDES : Le changement de situation de l'un de nos clients nous autorise à annuler les marchés en cours ou à exiger des garanties. Les engagements pris par nos agents ne sont valables qu'après notre accord écrit. Nos accusés de réception de commande constituent une portion essentielle du contrat de vente dans la mesure où ils modifient ou précisent nos propres offres de prix ou les stipulations générales ou particulières de l'acheteur. C'est sur la base des éléments qu'ils contiennent que notre société s'engage à fournir les biens ou prestations objets de la vente. Ils sont considérés comme intégralement acceptés par accord tacite après un silence de l'acheteur d'une durée supérieure à 15 jours après sa date d'émission. L'annulation d'une commande n'éteint pas la dette de l'acheteur à notre égard. Celui-ci reste obligé de nous payer le prix intégral de la fourniture objet de la commande dont il a accepté l'accusé de réception de commande dans les conditions prévues ci-dessus. Les marchandises objet d'une commande spéciale ne peuvent être ni échangées, ni reprises.

3° DÉLAIS : Les délais de livraison indiqués ne sont qu'approximatifs et sont donnés sans garantie en raison des aléas de fabrication et d'exécution ; en conséquence, les retards ne peuvent donner lieu ni à l'annulation de la commande, ni à paiement d'une indemnité de retard.

4° ENLEVEMENTS EN USINE : Lorsque les livraisons de nos marchandises sont effectuées par enlèvement à nos usines et entrepôts par les soins de nos clients, ou d'un transporteur choisi par eux, notre personnel n'est nullement qualifié pour apprécier les qualités du matériel roulant destiné au transport. Le chargement effectué sous la direction de l'acheteur ou de son préposé ne pourra, en aucun cas, engager notre responsabilité.

5° LIVRAISONS : Nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur. En aucun cas nous ne pouvons être déclarés responsables des avaries survenues en cours de route. Dans leur intérêt, les destinataires sont engagés à vérifier l'état des envois au moment de la livraison par les transporteurs et, en cas d'avarie, à conserver leur recours dans les formes et délais indiqués par la loi. A moins de stipulation contraire de l'acheteur, nous demandons toujours l'application des tarifs spéciaux de transport les plus réduits, sans aucune responsabilité de notre part. Nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles avec facturation correspondante ; en ce cas, toute livraison partielle doit être considérée comme un contrat séparé et, en conséquence, l'acheteur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir de l'attente du solde du matériel commandé pour différer le paiement correspondant. Dans tous les cas de livraisons, même si nous accordons le franco de port, le déchargement et la mise en place du matériel ne sont pas de notre fourniture. Tout transbordement au-delà d'une route carrossable est à la charge au client. Toutes réclamations concernant les fournitures devront être formulées dans les 48 heures suivant la livraison.

6° EMBALLAGES : Nous ne sommes pas responsables des éventuelles avaries que pourraient subir nos marchandises du fait du non emballage de ces dernières.

7° PRIX : Les marchandises sont facturées au cours du jour de livraison. Toute réduction hors facture du Net à Payer entraîne une modification correspondante de la T.V.A. Les prix sont révisés sauf stipulation contraire aux conditions particulières de l'offre de prix selon les variations des indices de salaire des industries (S) et des matières premières (M) selon une base paramétrique telle que : $P = Po(0,1+0,55S+0,4M)$

8° PAIEMENT : Toutes nos factures sont payables à notre siège social. Sauf stipulation contraire, elles sont payables net à réception de facture ou de mise à disposition. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité

OFFRE SOREMS 5/5

SOREMS Machines spéciales—Etuves—Séchoirs

Offre page 5 / 5

immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu et l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels. Nous nous réservons la faculté de faire accepter nos lettres de change (traite) leur création ne pouvant apporter novation et par conséquent constituer une dérogation aux conditions de paiement stipulées ci-dessus. Pour tout débit d'une valeur inférieure à 20,00 Euro hors taxe, une majoration de 3,00 Euro hors taxe sera appliquée pour frais forfaitaires de facturation. Ces dispositions ne s'appliquent pas en cas de facture partiellement contestée, à condition que la partie non contestée soit réglée à bonne date et que la réclamation soit reconnue justifiée pour le surplus.

9° RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les marchandises que nous livrons restent notre propriété jusqu'à paiement intégral du prix convenu, le règlement judiciaire ou la liquidation des biens de l'acheteur ne pouvant modifier la présente clause. Les versements déjà effectués nous resteront acquis à titre d'indemnité de résiliation. Si les marchandises que nous livrons sont transmises par vente ou intégrées dans un ensemble revendu par notre acheteur, celui-ci nous autorise de façon expresse, en cas d'insolvabilité, à nous faire régler directement, par son propre acheteur, le solde qui nous reste dû, majoré de 15% pour frais de recouvrement et ce en déduction directe des sommes qui lui seraient dues par son propre acheteur. Nos matériels sont vendus avec clause de réserve de propriété selon la loi n° 80335 du 12/05/1980, toute clause contraire de nos clients devenant nulle du fait même qu'ils nous adressent une commande.

10° GARANTIES : En cas du non-paiement aux dates convenues, notre garantie devient nulle de façon expresse. Dans tous les cas, notre responsabilité et notre garantie ne pourront être invoquées que si le client a exécuté les obligations qui lui incombent concernant le paiement de nos factures. Les défauts de matière ou vices cachés, après examen contradictoire, ne peuvent nous obliger qu'au remplacement pur et simple des produits incriminés, sans qu'il puisse y avoir lieu à aucun autre dédommagement d'aucune sorte, l'acheteur devant, s'il le juge utile, souscrire toute assurance à ce sujet. La garantie est retirée et notre société se trouve déchargée de toute obligation lorsque le matériel a été transformé ou modifié et lorsque les avaries sont dues à des négligences, des conditions anormales d'emploi ou un défaut d'entretien et dans tous les cas où les manipulations n'auront pas été effectuées par un personnel qualifié à ce poste et ayant suivi un stage de formation par un organisme agréé dûment constaté. En cas d'appel de garantie, les preuves de la défaillance devront être apportées par l'acheteur. **DURÉE :** Généralement de 1 an à la date de livraison du matériel à nos clients, sauf sur nos achats pour lesquels la garantie est limitée à celle de nos fournisseurs.

11° ASSURANCES : L'attention de nos clients est attirée sur le fait que la Responsabilité Civile d'Exploitation et les dommages imputables aux matériels et produits après leur livraison ne sont garantis qu'à concurrence de : 1000 Euro pour les dommages matériels d'accident et immatériels consécutifs, pour les dommages d'incendie, d'explosion et immatériels consécutifs, pour les dommages de dégâts des eaux et immatériels consécutifs. Au-delà de ces sommes, vous devez renoncer à tout recours contre la société SOREMS, à charge pour vous d'obtenir cette garantie auprès de vos assureurs habituels. **NOTE :** Les travaux de bâtiment ne faisant pas partie de notre activité, la Responsabilité Civile Décennale n'est pas souscrite.

12° JURIDICTION : En cas de contestation d'ordre quelconque, le Tribunal de Commerce de Mirecourt sera seul compétent quel que soit le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Espérant que notre proposition retiendra votre attention, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Client,
« bon pour accord »
Cachet et signature

Le Chargé de Mission,
D.R. LAIBE

Le Gérant,
J.Y. LAIBE


SOREMS SARL
Machines spéciales—Etuves—Séchoirs
BP 19 - 73 rue du Général Leclerc
F-88500 MATTAINCOURT
Tél. 03 29 37 24 03 Fax 03 29 37 25 21

OFFRE INDUSTRIEL 1/9

1 / Présentation

Ce projet concerne la société du hêtre, située à **Docelles** département des Vosges (88), spécialisée en sciage de feuillus, principalement en hêtre.

Actuellement, l'entreprise ne dispose pas d'unité de séchage de bois et souhaite s'en équiper le plus rapidement possible. En effet, la clientèle exige de plus en plus des bois secs, c'est à dire n'excédant pas 30% d'humidité.

Pour parvenir à ce taux encore élevé, un ressuyage à l'air libre de 4 à 7 mois, variable selon les régions et les saisons, est encore possible, mais devient très aléatoire pour atteindre les taux d'humidité plus bas recherchés par la majorité de la clientèle.

Cela occasionne la constitution d'un stock de sciages, soumis aux altérations et dégradations suivantes :

- fentes,
- gerces,
- déformations,

et fortement préjudiciables lors de la commercialisation des sciages.

La possibilité de livrer rapidement des bois séchés artificiellement à un taux parfaitement maîtrisé apparaît très vite comme un atout important pour répondre aux exigences des clients et développer ainsi les ventes.

Face à la multiplicité des demandes en bois secs, et dans un souci de rentabilité et d'efficacité auprès de cette clientèle, il apparaît urgent que la scierie du hêtre mette en place 3 unités de séchage de bois. En parallèle à ce projet, la scierie du hêtre souhaite acquérir une unité d'étuvage afin de valoriser encore mieux sa production.

OFFRE INDUSTRIEL 2/9

2 / Données générales.

Essence	: Hêtre
Epaisseur	: 55 mm
Humidité initiale	: 65%
Humidité finale	: 10%
Volume de bois traité par cellule	: 45 m ³
Nombre de cellules	: 3
Masse anhydre Hêtre	: 650 kg/m ³
Quantité d'eau à extraire au m ³	: 360 litres
Quantité d'eau à extraire par cycle	: 15 500 litres
Durée du cycle	: 30-35 jours
Soit quantité d'eau extraite moyenne par heure	: 30 litres/h

Brassage :

Débit global nécessaire : 40 000 m³/h par cellule

Dimension des piles :

2,7 m x 1,2 m x 1,2 m (longueur x largeur x hauteur).

OFFRE INDUSTRIEL 3/9

3 / Principe de fonctionnement

Compte tenu des caractéristiques de votre production, actuelle et future, et après simulation des différentes solutions envisageables, il s'avère que la technique la mieux adaptée est la

« Déshumidification par Pompe A Chaleur ».

Dans un séchoir fonctionnant suivant le principe de la déshumidification par pompe à chaleur, un compresseur frigorifique comprime un gaz frigorigène qui est ensuite détendu. Le cycle de compression-détente produit du "chaud" (lors de la condensation du gaz) et du "froid" (lors de l'évaporation). L'appareil comprend donc deux batteries, une chaude et une froide.

A l'intérieur de la cellule, des ventilateurs forcent l'air à passer au travers des piles de bois et ensuite à travers les deux batteries.

L'air qui s'est chargé d'humidité au contact du bois, la perd par condensation en passant à travers la batterie froide. Ainsi desséché, il passe sur la batterie chaude où il se réchauffe pour être à nouveau soufflé sur le bois. A son contact, il se charge de nouveau en humidité et poursuit son cycle.

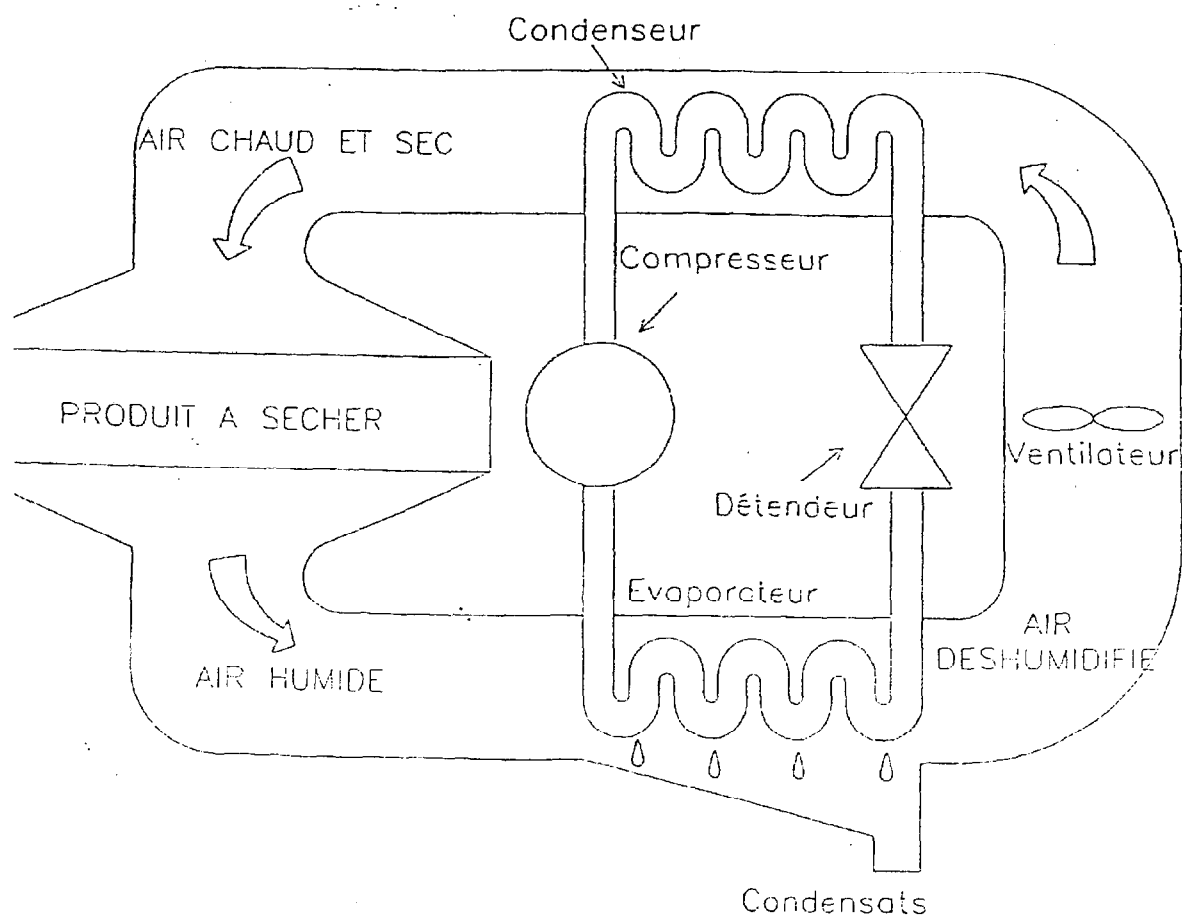
En début de cycle, des résistances électriques sont mises en oeuvre pour accélérer la montée en température du séchoir. Cette opération s'effectue principalement pendant les heures creuses de la tarification EDF.

Les principaux éléments constitutifs du séchoir sont les suivants :

- une cellule de séchage étanche et parfaitement isolée ;
- un compresseur frigorifique dont la puissance correspond au volume de bois à sécher, donc à la quantité d'eau à évacuer ;
- un évaporateur inox : batterie de tubes à ailettes, température de 5 à 6°C ;
- un condenseur principal inox : batterie de tubes à ailettes, température de 35 à 50°C ;
- des résistances électriques pour une montée rapide en température ;
- des ventilateurs de soufflage et des ventilateurs de reprise ;
- un humidificateur à vapeur ;

OFFRE INDUSTRIELC 4/9

- ♦ une centrale de régulation, reliée à un ordinateur équipé d'un logiciel d'exploitation, contrôlant les différents paramètres nécessaires à un bon séchage (courbe d'humidité, température sèche..).

SCHEMA DE PRINCIPE

OFFRE INDUSTRIEL 5/9

4 / Descriptif des Installations Proposées

A - TROIS SECHOIRS de 45 m³

Les caractéristiques de chaque cellule de séchage seront les suivantes :

Cellule	HETRE
Température (°C)	50
Volume utile de bois (m ³)	45
Dimensions intérieures l x p x h (m)	6,0 x 6,0 x 4,5
Dimensions de la salle des machines l x p x h (m)	18,0 x 2,0 x 4,5
Pompe à chaleur	
Fluide frigorigène	R 134 a
Capacité évaporatoire à 50°C (l/h)	30
Puissance compresseur (kW)	15
Auxiliaires	
1 ventilateur caisson de traitement (kW)	5
4 ventilateurs de brassage (kW)	5
Résistances de montée en température (kW)	24
Débit d'air (m ³ /h)	40 000

Dans la cellule, il est prévu d'installer 18 paquets d'avivés (3 x 2 sur trois niveaux), pour des dimensions par paquet de 2,7 x 1,20 x 1,20 (l x p x h) en mètres.

OFFRE INDUSTRIEL 6/9**I – INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D’AIR:**

Les installations de traitement d’air sont à déshumidification fonctionnant avec un gaz écologique (R134a) et possèdent les caractéristiques suivantes :

- Structure en profilés aluminium,
- Batterie d’évaporation en tube inox, ailettes aluminium,
- Conduits aller et retour air insufflé en aluminium isolé,
- Système automatique de déshumidification par tuyère montée sur rampe en acier inox,
- Armoire électrique,
- Contrôle électronique entièrement automatique.

II - CONSTRUCTION:

Dimensions intérieures :

- Largeur : 6 M 00
- Profondeur : 6 M 00
- Hauteur : 4 M 50

Chaque cellule est soutenue par une structure en aluminium composée de piliers, fermes et supports.

Les panneaux sandwich sont composés de deux faces aluminium avec une isolation par mousse de polyuréthane d’épaisseur 80 mm, de densité égale à 20 kg/m³ et résistant à une compression de 2 kg/cm².

Grâce à sa structure composée de plus de 95% d’alvéoles closes, le matériel résiste à l’eau et est auto-extinguible. Le coefficient de transmission thermique est de 0,25 W/m².°C. La température d’utilisation s’étend de -90°C à +100°C.

Un faux-plafond de hauteur 70 cm sera intégré en partie centrale de la cellule afin d’acheminer l’air traité de la machine uniformément dans le fond de la cellule. Il est équipé une barrière de 4 ventilateurs. Le faux-plafond est équipé à chaque extrémité de déflecteurs facilitant la circulation de l’air.

Une salle des machines commune aux trois cellules sera accolée aux cellules de séchage afin de recevoir les pompes à chaleur : 2 M 00 x 18 M 00 x 4 M 50 (largeur x longueur x hauteur). Elle sera réalisée en panneaux sandwichs composés de deux faces aluminium avec une isolation par mousse de polyuréthane d’épaisseur 40 mm. Elle sera équipée de 2 portes d’accès de même construction que la cellule.

OFFRE INDUSTRIEL 7/9**III - OUVERTURES:**

L'ouverture s'effectuera par portes coulissantes. Chaque porte, constituée des mêmes panneaux que la cellule, sera fixée sur un châssis d'ouverture constitué d'une structure en acier traité qui, après s'être accrochée à la porte, glisse le long d'un rail supérieur. Des fermetures multiples à cliquets réglables garantissent une parfaite tenue en toute occasion.

Chaque cellule sera équipée d'une porte d'inspection de même construction que la porte principale. Ces portes sont fournies avec un contre-châssis muni d'un système spécial d'ouverture anti-panique.

IV - REGULATION:

Contrôle totalement automatique avec 4 écrans pour un monitoring continu des paramètres suivants :

- Humidité du bois,
- Température,
- Humidité d'équilibre,
- Gradient de séchage/programme.

Six sondes en inox avec leurs accessoires inox de mesure de siccité du bois seront fournies par cellule.

Toutes les données sont établies au début du cycle et automatiquement mise à jour en vue de l'obtention de l'humidité finale désirée.

Principales caractéristiques

- 20 programmes de séchage mémorisés et codifiés,
- possibilité de modifier les programmes standard et de mémoriser les programmes personnalisés,
- exclusion automatique de la sonde bois la plus humide et la plus sèche,
- température n°1,
- température n°2,
- gradient n°1,
- gradient n°2 à variation automatique (augmentation simultanée à la diminution de l'humidité du bois),
- timer n°1 (condition initiale),
- timer n°2 (condition finale),
- hausse température (exprimée en degré par heure),
- humidité finale désirée,
- alarmes.

OFFRE INDUSTRIEL 8/9**B - UNE ETUVE de 45 m³****I. INSTALLATION D'ETUVAGE**

L'installation pour l'étuvage du bois avec une capacité de 45 m³ et de dimensions de (6 M 00 x 6 M 00 x 4 M 50) comprendra les équipements suivants :

- Un bac en acier inox d'épaisseur 2 mm pour l'évacuation de l'eau.
- Un échangeur de chaleur en acier inox de diamètre 300 mm environ pour une longueur approximative de 12 mètres.
- Un contrôle de niveau de l'eau évaporant par « trop plein ».
- Une cheminée pour l'expulsion des fumées.
- Un brûleur à gaz de marque WEIHAUPT, ou équivalent.
- Une pompe en acier inox pour le recyclage.
- Un contrôle électronique à microprocesseur comportant 17 programmes mémorisés avec valeurs modifiables. L'évolution de la température sera visible sur écran.

II. UNE CELLULE PREFABRIQUEE POUR MONTAGE EXTERIEUR

Dimensions intérieures :

- Largeur : 6 M 00
- Profondeur : 6 M 00
- Hauteur : 4 M 50

La cellule d'étuvage sera accolée aux cellules de séchage. Elle sera constituée de panneaux sandwich en aluminium isolés avec 150 mm de laine de verre à haute densité traitée avec de la résine thermodurcissable. Elle sera équipée d'un local technique accolé : 3 M 00 x 3 M 00 x 4 M 500 (largeur x longueur x hauteur).

OFFRE INDUSTRIELEC 9/9

5 / Offre Industrielec

Montant de l'ensemble	175.000 EUROS
TVA 19,6 %	34.300 EUROS
<hr/>	
Total TTC	209.300 EUROS

Délai de livraison : 12 semaines à compter de la commande

Condition de règlement : 30 % à la commande, le solde à la livraison.

Durée de validité de l'offre : 3 mois

Bon pour accord,

Le